

FIGURE 24**Postes d'agents et d'employés de soutien des autres partenaires* et des colocataires**

Postes	Agents	Soutien	Total
Employés canadiens	917		917**
Employés recrutés sur place	406	1 371	1 777
Total			2 694

Source : données du SGRH au 31 mars 2012.

* Les postes du MAECI ne sont pas inclus dans ces données.

** Tous les postes d'employés canadiens des autres partenaires et des colocataires sont listés sous la rubrique « agents », à cause des limites de l'information disponible.

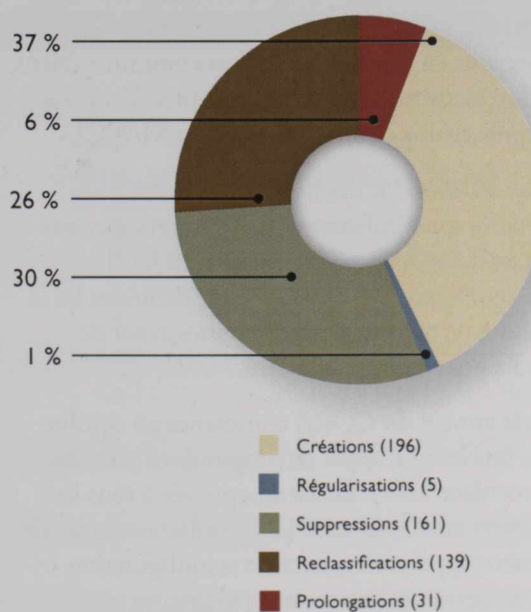
Modifications aux postes

En 2011-2012, 895 propositions de modifications de postes compris dans le réseau canadien ont été soumises par le processus annuel de consultation interministérielle, mais 336 de ces propositions ont été retirées avant d'avoir été traitées. Il y a donc eu 569 modifications de postes. En tout, 532 demandes de modifications de postes ont été traitées, dont 227 ont touché des postes d'employés canadiens et 305 des postes d'employés recrutés sur place. La différence de 37 s'explique par le fait que certaines reclassifications requièrent deux demandes : une concernant la suppression du poste à reclassifier et l'autre concernant la création du poste à reclassifier. Il n'y a pas eu de demande afin de modifier les postes des employés des bureaux régionaux.

- Les postes du réseau peuvent être modifiés par le biais de diverses transactions comprenant la création, la suppression, la reclassification, la prolongation ou la régularisation d'un poste.
- Une création consiste en l'établissement d'un nouveau poste d'employé canadien ou recruté sur place dans une mission à l'étranger.
- Une suppression consiste en l'élimination d'un poste d'employé canadien ou recruté sur place dans une mission à l'étranger.

- Une reclassification consiste en une hausse ou une baisse, d'un ou de plusieurs échelons, du niveau de rémunération en équivalent temps plein. On reclassifie un poste le plus souvent parce que la portée des fonctions définies dans la description de travail correspondante a augmenté ou diminué.
- Il y a prolongation lorsqu'un responsable de programme accepte de continuer à financer un poste d'employé canadien ou recruté sur place de durée déterminée, c'est-à-dire un poste qui aurait autrement cessé d'exister à une date donnée.
- Une régularisation consiste en la transformation d'un poste de durée déterminée en un poste permanent ou de durée indéterminée.

Toutes les modifications de postes sont soumises au Comité sur la représentation à l'étranger (CORA).

FIGURE 25**Répartition de l'ensemble des modifications de postes (532) en 2011-2012**

Source : données du Système de suivi de la gestion des cas (SSGC) au 31 mars 2012.